

D'OU VIENT LA MAUVAISE ODEUR D'ÉGOUT?

Plusieurs propriétaires de maison ont déjà expérimenté de désagréables odeurs d'égout qui peuvent être bien tenaces! Si les toilettes, les éviers ou encore le bain sentent mauvais, le problème vient probablement des canalisations. Heureusement, il existe quelques conseils à mettre en pratique pour supprimer ces odeurs si désagréables. Avant d'attraper le téléphone et de contacter un plombier ou le bureau municipal, voici de l'information judicieuse provenant de firmes spécialisées en plomberie qui peuvent vous faire épargner de l'argent et bien des tracas!

Quelle est la cause de ce type d'odeur et pourquoi cela est plus fréquent en hiver?

Avant de savoir comment en finir une fois pour toute avec ce type d'odeur, il est intéressant de savoir ce qui en est à l'origine. En cas de mauvaises odeurs, le coupable est bien souvent **le siphon**. Le siphon est une pièce en **forme de U** qui relie la bonde (l'endroit où s'écoule l'eau usée) au système d'évacuation menant aux égouts. Son rôle est de permettre l'évacuation des eaux souillées, tout en empêchant les odeurs de remonter dans les canalisations et de se répandre dans votre maison.



Plusieurs causes de mal fonctionnement du siphon peuvent être pointées du doigt. Par exemple, ce peut être dû à la formation d'un bouchon dans le siphon. En effet, si des cheveux, des poils, des résidus de savon, de la graisse ou des aliments bouchent le siphon, cela forme le foyer parfait pour les microbes et donc les mauvaises odeurs.

De plus, si le siphon est troué, sec ou encore déboîté, il ne joue plus son rôle de rempart contre les odeurs. Les émanations nauséabondes peuvent être également causées par un défaut de plomberie. En effet, si toutes vos installations sont reliées, il est probable que de tirer la chasse d'eau vide le siphon du lavabo ou de la douche, ce qui permet aux odeurs de remonter. Il faut donc régulièrement laisser couler de l'eau dans vos tuyaux. Dans cette situation, l'installation d'un clapet anti-retour peut être une solution à envisager. Votre plombier pourra vous conseiller à ce sujet.

Dans le cas où votre plomberie est conforme, la première chose à faire est de nettoyer les canalisations. Vous pouvez alors utiliser du bicarbonate de soude et du vinaigre chaud pour voir si cela est suffisant pour faire passer le bouchon. Évitez d'utiliser un produit chimique, puisque certains tuyaux pourraient ne pas y résister.

Ensuite, un nettoyage plus en profondeur du siphon permettra d'éliminer assurément les odeurs restantes. Examinez l'emplacement sous l'évier et repérez la partie dévissable des tuyaux (c'est le siphon). Placez une bassine sous le siphon, car l'eau va couler. Portez des gants, puisque ça peut être un travail salissant. Une fois dévissé, videz le siphon dans la bassine et nettoyez correctement l'intérieur. Une fois le siphon nettoyé et remis en place, vérifiez qu'il n'y a pas de fuites en ouvrant doucement le robinet.

Chaque appareil sanitaire de votre demeure devrait disposer d'un siphon. Celui-ci est constamment rempli d'eau (au moins 50 mm) pour éviter la remontée de mauvaises odeurs, de même que le passage de petits animaux indésirables.



Toutefois, lorsque le lavabo, la douche ou tout autre appareil sanitaire n'est pas utilisé régulièrement (comme c'est souvent le cas avec la salle de bain ou le drain de plancher au sous-sol), l'eau dans le siphon a tendance à s'évaporer, ce qui libère alors une forte odeur d'égout.

Le simple fait de laisser couler une quantité suffisante d'eau dans le drain remplira le siphon et empêchera les mauvaises odeurs de circuler. Il est donc recommandé de faire couler de l'eau de manière périodique dans les drains et les appareils que vous utilisez le moins. Il en va de même pour les drains de plancher, particulièrement celui du sous-sol. Verser de l'eau régulièrement dans le siphon de ces drains réglera les problèmes d'odeurs.



Les fuites d'odeurs en période hivernale

Qu'est-ce qui cause les fuites d'odeurs l'hiver? Bien souvent, c'est l'évent de votre système de plomberie dans votre toiture qui est responsable. Celui-ci pourrait être trop court par rapport au faite de toiture de votre maison. Ou alors, ne pas avoir un diamètre assez large pour fonctionner efficacement. L'évent pourrait alors se retrouver engorgé de glace ou se retrouver sous un couvert de neige et ainsi supprimer la ventilation de votre système de drainage, ce qui aurait pour effet de garder les odeurs dans votre

maison. L'air vicié de la ventilation trouvera son chemin dans les tuyaux pour sortir par les drains. Lorsque vous avez des odeurs de canalisation dues à un problème d'évent, voici quelques conseils qui vous permettront de résoudre vos problèmes.

Premièrement, vérifiez si vous avez un évent sur votre toiture. Si ce n'est pas le cas, contactez une personne qualifiée pour vous l'installer. Si vous avez un évent, sur votre toit, vérifiez qu'il n'est pas bouché. Si ce dernier est bouché, cela est souvent dû à des feuilles d'arbres. Afin que votre évent ne se bouche plus, nous vous conseillons de l'entretenir régulièrement, en même temps que vos gouttières.

Si, malgré toutes les mesures préventives que nous venons d'énumérer, vous sentez encore des mauvaises odeurs dans votre maison, c'est certainement parce que le problème est plus en profondeur, pas à proximité des canalisations. Dans ce cas, évitez de percer et faites appel à un plombier professionnel. Il pourra, à l'aide d'équipements spécifiques, identifier rapidement l'emplacement du problème.

Pour terminer, d'autres astuces naturelles de nettoyage des canalisations.

La résurgence des mauvaises odeurs dans les canalisations peut être réglée avec l'utilisation de méthodes simples et naturelles. Vous pouvez, par exemple, utiliser des glaçons d'eau vinaigrée. Cette astuce consiste à verser un mélange de vinaigre et d'eau dans des bacs à glaçons à mettre au congélateur. Ensuite, chaque nuit avant de vous coucher, posez chaque glaçon dans le lavabo.

Le **vinaigre blanc** est aussi une solution efficace pour venir à bout des mauvaises odeurs dans votre salle de bain. Il suffit de verser quelques verres de vinaigre blanc dans votre évier, de laisser agir quelques minutes et de rincer ensuite. Cette opération est à répéter au quotidien, jusqu'à ce que vous ne sentiez plus les mauvaises odeurs.

Le **bicarbonate de soude** a également un effet désodorisant. C'est pourquoi il fait aussi partie des solutions efficaces pour vous débarrasser des odeurs nauséabondes dans la salle de bain et la cuisine. Écologique, il est souvent associé à l'eau chaude pour former un mélange homogène à verser dans le lavabo.

Même si, l'hiver, nous n'avons pas l'habitude d'ouvrir les fenêtres en raison du froid, il peut s'avérer judicieux, par une belle journée ensoleillée et lorsque le mercure est favorable, d'aérer notre maison en ouvrant quelques fenêtres pendant quelques minutes. Un peu de fraîcheur, ça peut faire du bien aussi!

RAPPEL CONCERNANT L'INTERDICTION DE SE STATIONNER À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT DE LA SALLE PAROISSIALE.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner son véhicule de chaque côté de la ruelle qui relie la rue Saint-Georges à la rue de l'Église. Ce petit chemin sert avant tout au passage des camions pour la cueillette des matières résiduelles (accès aux conteneurs situés derrière la salle paroissiale). Un seul stationnement est autorisé pour les employés et bénévoles de la Fabrique (le bureau de la Fabrique est situé au 415-B, rue de l'Église, entrée de la salle municipale).

Donc, du lundi au vendredi, si vous participez à une activité ou une réunion qui se déroule **entre 8h et 15h à la salle paroissiale ou municipale**, nous vous demandons d'utiliser les stationnements situés autour du Parc de l'Église (rue du Couvent, rue de l'Église et rue de la Fabrique). De cette manière, nous nous assurons que nos conteneurs demeurent accessibles en tout temps aux camions de cueillette des matières résiduelles.

En soirée et les week-ends, vous pouvez également utiliser les stationnements du bureau municipal (Rue Saint-Georges). Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.



BANQUE D'EMPLOYÉ(E)S OCCASIONNEL(LE)S

Vous êtes retraité, étudiant ou avez un peu de temps libre pour des tâches occasionnelles à la municipalité? Nous aimerions constituer une liste de contacts pour des remplacements occasionnels pour effectuer les tâches suivantes :

- Brigadier scolaire – période de septembre à juin.
- Préposé aux installations sanitaires extérieures (Parc Fontaine-Claire, de l'Héritière et halte de la Rivière-des-vases). Période de la mi-juin à la mi-octobre.
- Préposé à l'entretien paysager (arrosage et fertilisation des fleurs). Période de juillet et août.

Ces tâches sont bien attendues et rémunérées. N'hésitez pas à rejoindre la réception au 418-867-1781 pour de plus amples renseignements. Il nous fera plaisir de discuter avec vous.

COMPTES DE TAXES 2024

Nous en sommes à l'étape des dernières vérifications et nous prévoyons faire l'envoi postal des comptes d'ici le jeudi 29 février prochain. Si vous n'avez toujours pas reçu votre compte de taxes dans la première semaine du mois de mars, veuillez communiquer avec la secrétaire à l'accueil au 418-867-1781 poste #0 ou par courriel à : municipalite@cacouna.ca .

QUELQUES DATES IMPORTANTES À RETENIR AU MOIS DE MARS

- **Semaine de relâche scolaire du lundi 4 mars au vendredi 8 mars**
Nous tenons à souhaiter une excellente semaine à toutes les étudiantes et étudiants! Profitez-en bien pour vous amuser et faire le plein d'énergie! Pourquoi ne pas participer aux activités de la relâche préparées par notre coordonnatrice des loisirs, Laura Chénard? Elle a concocté une panoplie d'activités pour vous divertir (voir la programmation complète dans cette édition et sur la page Facebook des loisirs).
- **Journée internationale des droits des femmes, le vendredi 8 mars**
- **Journée nationale de promotion de la santé mentale positive, le mercredi 13 mars**
- **Changement d'heure**
Un signe que le printemps arrive à grand pas, nous avancerons d'une heure, nos horloges et cadrans, dans **la nuit du 9 au 10 mars**. Enfin! Nous profiterons d'un peu plus de clarté à notre réveil!
- **Congé Pascal**
Le mois de mars se terminera avec la Fête de Pâques, le dimanche 31 mars. Prendre note que nos bureaux seront fermés **le lundi 1^{er} avril** pour le congé férié.

